



LE 16 AOÛT 2010

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au Centre communautaire de Beupré, 3 rue de Fatima Est, lundi, le 16 août 2010 à 20 h, à laquelle sont présents:

M. Jean-François Duclos, conseiller
M. Éric Desaulniers, conseiller
M. Pierre Carignan, conseiller
M. Serge Simard, conseiller
Mme Lise Pelletier, conseillère
M. Pierre Renaud, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Michel Paré, maire.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe

Absence motivée : M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

4945-160810 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORT

C.C.U.

. Rapport des permis juillet 2010

. Rapport budgétaire juin 2010

4946-160810 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 JUILLET 2010**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2010.

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la Greffière est dispensée d'en faire la lecture.

4947-160810 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 JUILLET 2010**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juillet 2010.

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la Greffière est dispensée d'en faire la lecture.

4948-160810 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Numéros 1001087 à 1001170	178 510,32 \$
Numéros 1001171 à 1001246	325 550,65 \$
Numéros 1001247 à 1001257	59 072,66 \$
Journal des annulations	2 709,00 \$
Numéros 1001258 à 1001318	80 035,13 \$
Numéros 1001319 à 1001358	114 381,14 \$

4949-160810 **MANDAT À ME ALAIN BOURGET**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement:

- a) d'abroger la résolution #4166-190109 adoptée le 19 janvier 2009;
- b) de mandater Me Alain Bourget afin de préparer tous les documents nécessaires à l'obtention d'une servitude souterraine d'électricité sur une partie du lot 826 (rue St-Émile), telle que décrite à la description technique préparée par M. Michel Robitaille le 12 septembre 2008 sous la minute 14437;
- c) d'autoriser M. Michel Paré, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

4950-160810 **CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ – ADHÉSION 2010-2011**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de renouveler notre adhésion pour l'année 2010-2011 au coût de 40,00 \$.

4951-160810 **FESTIVAL DE L'OIE DES NEIGES – AFFICHAGE**

Attendu que le Festival de l'Oie des Neiges demande, comme par les années passées, l'autorisation d'installer des enseignes temporaires sur le territoire de la Ville de Beupré pour l'événement « Festival de l'Oie des Neiges » qui se tiendra du 10 au 13 octobre 2008;

Attendu que les enseignes seront installées aux endroits suivants :

- un panneau à l'intersection du boul. Ste-Anne et la rue Prévost;
- un panneau à l'intersection de la rue Prévost et de l'Avenue Royale;
- un panneau à la halte cycliste en face de l'Accommodation de la Rivière.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement d'autoriser le Festival de l'Oie des Neiges à installer les enseignes aux endroits décrits.

4952-160810 **PUBLICITÉ JOURNAL L'AUTRE VOIX**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement d'acheter une ½ page couleur au coût de 550,00 \$ plus taxes dans l'édition spéciale du Journal L'Autre Voix dans le cadre du Vélirium au Mont Ste-Anne.

4953-160810 **FABRIQUE DE BEAUPRÉ – LIGNAGE DES ESPACES DE STATIONNEMENT**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser le lignage des espaces de stationnement du terrain de l'église représentant une dépense approximative de 300,00 \$ plus les taxes.

4954-160810 **DESJARDINS – RENOUVELLEMENT ENTENTES FINANCIÈRES**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de renouveler les ententes financières avec Desjardins relativement aux différents comptes bancaires et marges de crédit et d'autoriser M. Roch Lemieux ou Mme Johanne Gagnon à signer les documents nécessaires à cet effet.

4955-160810 **MANDAT À UNE FIRME DE COURTAGE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser M. Michel Paré, maire à signer un mandat avec une firme de courtage concernant l'immeuble abritant l'hôtel de Ville.

4956-160810 **FOIRE COMMERCIALE ÉOLE**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser M. Michel Paré et M. Pierre Renaud à participer à la Foire Commerciale Éole qui se tiendra à Beupré les 18 et 19 août 2010 et d'autoriser le paiement des dépenses inhérentes.

4957-160810 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 43 RUE DES ÉRABLES**

Attendu que le propriétaire de l'immeuble sis 43, rue des Érables a déposé une demande de dérogation mineure pour réduire la marge de recul arrière à 3.24 mètres au lieu de 7 mètres, telle que prescrite par l'article 5.1.6 du Règlement de zonage numéro 967;

Attendu que le requérant a ajouté en 2007, sur la galerie existante, un solarium de Paris et ce, sans permis de construction;

Attendu que si un solarium est construit ou installé sur une fondation ou non, dans tous les cas, la marge de recul doit être respectée;

Attendu que la dérogation mineure ne s'avère pas adéquate pour régler une situation qui aurait pu être évitée et qu'il n'y a pas lieu de créer un précédent uniquement pour des fins d'accommodements;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement de refuser cette demande de dérogation mineure, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

4958-160810 **PROJET DE CONSTRUCTION – RUE DES PIGNONS (PLANTE)**

Attendu que Pignons-sur-Mont a déposé des plans modifiés pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le développement domiciliaire Pignons-sur-Mont;

Attendu que des plans modifiés ont fait l'objet d'une recommandation favorable (10-34) au conseil municipal lors de la réunion de ce comité tenue le 22 juin dernier;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés suivant les dispositions des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que la construction projetée est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elle s'intègre quant à son architecture aux bâtiments environnants et s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement :

- a) d'abroger la résolution #4923-050710 adoptée le 5 juillet 2010;
- b) d'approuver les plans de construction préparés par la firme Icoos en date du 13 juillet 2010, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

4959-160810 **STATIONNEMENT HÔTEL VAL DES NEIGES**

Attendu que se tiendra les 18 et 19 août la Foire Commerciale Éole;

Attendu la demande spéciale de la part de l'Hôtel Val-des-Neiges concernant le stationnement sur rue lors de l'évènement;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement :

- a) d'autoriser, pour la durée de l'évènement, le stationnement sur la rue Valmont du côté sud (tout en conservant l'interdiction de stationnement près de la borne-fontaine) et sur la rue Val-des-Neiges, également du côté sud en plus des endroits où le stationnement sur rue est déjà permis;
- b) d'informer la Sûreté du Québec, les Ambulances Côte-de-Beaupré, le Service incendie et le Service des Travaux publics de cette permission spéciale.

4960-160810 **STATIONNEMENT PEDRO – 25^E ANNIVERSAIRE**

Attendu que le 5 septembre le Bar Chez Pedro fêtera son 25^e anniversaire;

Attendu qu'une demande a été faite concernant le stationnement dans les rues de la Ville;

Attendu que le règlement municipal devra être respecté considérant les voies étroites dans le secteur;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser l'utilisation du stationnement de l'ancien édifice de la caisse populaire pour la tenue de l'évènement.

4961-160810 **FLUORATION DE L'EAU POTABLE**

Attendu que la compétence sur la réglementation des normes de qualité de l'eau que doivent respecter les municipalités relève du gouvernement du Québec ;

Attendu que le gouvernement du Québec exerce sa compétence par l'adoption de la Loi sur la qualité de l'environnement et l'adoption des règlements d'application ;

Attendu que le conseil municipal a rencontré la Direction de la santé publique du Québec ;

Attendu que les représentants de la Direction de la santé publique ont informé les membres du conseil municipal que la fluoration de l'eau était une mesure de santé publique ;

Attendu que l'adoption de mesure concernant la santé publique relève de la compétence du gouvernement du Québec ;

Attendu que les stations de production d'eau potable possédant un traitement de fluoration desservent moins de 3 % de la population québécoise ;

Attendu que le traitement de l'eau potable est soumis à des tests quotidiens et à différents autres tests spécifiques tout au long de l'année par des laboratoires indépendants dont les résultats sont transmis au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des parcs ainsi qu'à la Direction de la santé publique ;

Attendu que depuis la mise en service de la station de production d'eau potable de la ville de Beaufort il n'y a eu aucun cas de contamination rendant l'eau impropre à la consommation ;

Attendu que la communauté scientifique internationale est divisée sur l'utilisation ou non du fluor dans l'eau potable ;

Attendu que si le gouvernement du Québec souhaite obliger les municipalités à fluorer l'eau potable, il peut le faire par ses pouvoirs législatifs et réglementaires ;

Attendu qu'advenant une décision gouvernementale rendant obligatoire la fluoration de l'eau, la Ville de Beaufort s'y soumettra ;

Attendu que ce débat ne relève pas de la compétence d'un conseil municipal ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Michel Paré, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu de ne pas fluorer l'eau potable à Beupré.

Pour : 6 Contre : 1

4962-160810 **EMBAUCHE PERSONNEL EAU POTABLE – EAU USÉE**

CONSIDÉRANT le départ de Mme Anick Lapierre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beupré a reçu 42 curriculum vitae suite à la parution de l'offre d'emploi de technicien eau potable – eau usée;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection a analysé l'ensemble des candidatures reçues et a convoqué 6 personnes en entrevues;

CONSIDÉRANT QUE suite aux entrevues les membres du comité recommandent unanimement la candidature de Madame Kascendre Chartrand;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu :

- Que Madame Kascendre Chartrand soit engagée à titre de technicienne eau potable – eau usée;
- Que la date de début d'emploi soit le 24 août 2010;
- Que le salaire de départ de Madame Kascendre Chartrand soit déterminé en fonction de la classe d'emploi de technicien eau potable et eau usée, échelon 4001 à 6000 heures.

4963-160810 **ADJUDICATION DE LA SOUMISSION POUR LA RÉFECTION DES RUES CÔTÉ, SAINT-LOUIS, BEAUREGARD ET PRÉVOST**

Attendu l'appel d'offres pour la réfection des rues Côté, Saint-Louis, Beaugard et Prévost;

Attendu les soumissions reçues des soumissionnaires suivants :

	Total avant taxes (Travaux de base)			Total avant taxes (Incluant travaux optionnels)		
	Entrepreneurs			Entrepreneurs		
	Les Excavations Lafontaine Inc.	La Cie Wilfrid Allen Ltée	Inter Cité Construction Ltée	Les Excavations Lafontaine Inc.	La Cie Wilfrid Allen Ltée	Inter Cité Construction Ltée
Rue Saint- Louis	295 215,00 \$	323 988,00 \$	362 733,45 \$	298 239,00 \$	327 460,00 \$	367 168,65 \$
Rue Beaugard	706 558,97 \$	762 729,00 \$	855 057,15 \$	714 118,97 \$	769 659,00 \$	866 145,15 \$
Rue Côté	415 609,00 \$	475 016,00 \$	815 645,67 \$	416 689,00 \$	476 116,00 \$	817 229,67 \$
Sous-total :	1 417 382,97 \$	1 561 733,00 \$	2 033 436,27 \$	1 429 046,97 \$	1 573 235,00 \$	2 050 543,47 \$
Rue Prévost	475 255,00 \$	509 560,00 \$	562 447,73 \$	510 295,00 \$	550 765,00	594 188,73 \$
Grand total :	1 892 637,97 \$	2 071 293,00 \$	2 595 884,00 \$	1 939 341,97 \$	2 124 000,00 \$	2 644 732,20 \$

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'octroyer

le contrat à la compagnie « Les Excavations Lafontaine Inc. » en choisissant l'option « incluant travaux optionnels » au montant de 1 429 046,97 \$ pour les rues Saint-Louis, Beauregard et Côté.

En ce qui concerne la rue Prévost considérée comme des travaux optionnels, la Ville devra attendre la décision du ministère des Transports avant de prendre une décision finale.

4964-160810 **MANDAT À GRAPH SYNERGIE – AVENUE ROYALE**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement de donner mandat à Graph Synergie afin de préparer une maquette 3D de l'avenue Royale avec version avant et après l'enfouissement des fils au coût de 15 000 \$ plus les taxes applicables.

4965-160810 **CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES RUES BEAU-SOLEIL, BEAU-SÉJOUR, BEAU-MONT ET BEAU-LIEU**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement :

- a) d'octroyer le contrat de déneigement à la compagnie « Excavation DMC inc. » au montant de 5 950,00 \$ pour 2010-2011, au montant de 6 069 \$ pour 2011-2012 et au montant de 6 190,38 \$ pour 2012-2013;
- b) d'autoriser M. Michel Paré, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer ledit contrat.

4966-160810 **FILLES D'ISABELLE – LOCAL CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de prêter gratuitement un local du Centre communautaire aux Filles d'Isabelle pour la tenue de leur réunion qui a lieu le premier jeudi du mois.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Monsieur Michel Paré qu'il y aura présentation à une séance ultérieure d'un règlement sur la rémunération des élus.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Onze (11) personnes sont présentes et des questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Dérogation mineure
- Nombre d'inscription au tennis
- L'appartenance du barrage d'AbitibiBowater
- Vente de l'eau potable à Sainte-Anne-de-Beaupré
- Vitesse sur la 138 et bruit
- Services publics avenue Royale – développement résidentiel

4967-160810 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 21 h 20.

Michel Paré
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
directrice générale adjointe